

Règlement pour la cabane forestière - Monts de Riaz

Cabane forestière des Monts de Riaz

La cabane forestière est mise à disposition uniquement des Riazois-e-s pour des événements de type familial. La commune peut décider sans justification d'accepter ou de refuser la location. La cabane forestière et son infrastructure environnante n'ont pas vocation à devenir un lieu d'organisation d'événements publics.

En effectuant la location les utilisateurs de la cabane s'engagent à se conformer et faire respecter les prescriptions suivantes :

Sont exclus:

- Evénements bruyants ne respectant pas la nature calme des lieux (par exemple, festivals, événements à destination de public sur plusieurs jours).
- Toute installation supplémentaire dans cette aire est interdite (installation audio, de scène, génératrice ou autre). En cas de besoin la commune peut être consultée.
- Tous les événements payants

Grille d'utilisation et horaire

- Tous les utilisateurs des locaux doivent suivre strictement les conditions de location.
- Tous les locaux doivent être libérés et fermés après nettoyage **au plus tard à 22h00 le jour de la reddition**

Parking et extérieur du bâtiment

- Ne pas endommager le terrain naturel aux abords de la cabane

Interdiction de fumer

- **Il est interdit de fumer dans l'ensemble du bâtiment.**

Matériel à disposition

- Tables et chaises
- Balais
- Chiffons à la cuisinette

Reddition des locaux

- Balayer et récurer la cabane et les toilettes
- Enlever les décorations ainsi que le scotch
- Nettoyer et ranger la table et les chaises comme à l'origine
- Vider toutes les poubelles
- Fermer les fenêtres
- Eteindre les lumières
- Rendre les clefs au bureau communal

Remarques

- Surveillance dans tout le complexe pour le respect des lieux et de la sécurité